



## CIRCUIT DES REMPARTS D'ANGOULEME – 18-20 SEPTEMBRE 2026

### CONSIGNES ET DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ ACCREDITATIONS PRESSE 2026

**Ce document devra obligatoirement être complété et signé lors du retrait de l'accréditation.  
Merci de le lire attentivement.**

#### **NOTE LIMINAIRE :**

Dans le cadre du Circuit des Remparts 2026, les organisateurs précisent que seuls les journalistes détenteurs d'une carte professionnelle française CCIJP, de la carte AMAM, de la carte UJSF ou d'une carte professionnelle étrangère équivalente, peuvent prétendre à l'accréditation « MEDIA 2026 ».

En dehors de ce cadre, les cas particuliers pourront être étudiés.

Les organisateurs se réservent le droit d'accepter ou de refuser d'accorder une accréditation.

**L'accréditation presse ne permet pas l'octroi systématiquement d'une chasuble, une demande spécifique doit être formulée spécifiquement auprès du service presse.**

#### **LES ACCRÉDITÉS S'ENGAGENT, EN TOUTES CIRCONSTANCES :**

Avant toute chose et en permanence, à respecter les règlements sanitaires en vigueur afin de se protéger eux-mêmes et de protéger les autres.

- I.** à faire preuve de la plus grande vigilance qui sied lors d'événements automobiles ;
- II.** à respecter Lois et Règlements, quels qu'ils soient, en particulier le Code de la Route ;
- III.** à respecter les consignes qui leur sont données par les Forces de Sécurité, les organisateurs et leurs représentants, notamment les commissaires et le service presse de la manifestation ;
- IV.** à faire preuve de compréhension et à se comporter avec courtoisie et bienveillance, vis-à-vis de leurs consœurs et confrères, du public, des participants, des partenaires, des organisateurs et en général de toute personne ;
- V.** à porter leurs accréditations de manière visible ;
- VI.** à ne pas pénétrer dans les zones interdites, matérialisées ou indiquées par les personnels ;

**Le non-respect de ces consignes pourra entraîner le retrait de l'accréditation.**

**Association du Circuit des Remparts d'Angoulême\***

BP 90247 – 16007 Angoulême Cedex 7 – France

[www.circuitdesremparts.com](http://www.circuitdesremparts.com)

*\*association sans but lucratif sous l'égide de la loi de 1901*



Je soussigné(e) :

Prénom : \_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_

Média représenté : \_\_\_\_\_

Téléphone mobile : \_\_\_\_\_

Adresse e-mail : \_\_\_\_\_

- ✓ déclare **connaître les risques inhérents aux activités automobiles et au sport automobile**, en particulier les rallyes touristiques, les démonstrations et épreuves sur route et circuit ;
- ✓ **décharge de toute responsabilité les organisateurs du Circuit des Remparts 2026** en cas d'accident dans lequel je pourrais être impliqué(e), être victime ou que je pourrais occasionner ;
- ✓ **décharge de toute responsabilité les organisateurs du Circuit des Remparts 2026** dans le cas où je serais victime d'une contamination de quelque nature que ce soit, et de ses conséquences.

A \_\_\_\_\_ le : \_\_\_\_\_

**Signature** : (merci de faire précéder de la mention « *Lu et approuvé, bon pour accord* »)

**Contacts presse** : [media.remparts@gmail.com](mailto:media.remparts@gmail.com)

Marie-France MUTTI - +33 6 62 58 45 77

Jean-François SERRE - +33 6 63 80 88 98

**Association du Circuit des Remparts d'Angoulême\***

BP 90247 – 16007 Angoulême Cedex 7 – France

[www.circuitdesremparts.com](http://www.circuitdesremparts.com)

\*association sans but lucratif sous l'égide de la loi de 1901